ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS
Oslo 11-15 Septembre 2012

Monsieur le Président ;

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

La Délégation de la République Démocratique du Congo voudrait avant tout remercier le Gouvernement Norvégien ainsi que tout son peuple pour avoir accepté d'organiser ces assises et pour l'hospitalité remarquable nous réservé dans cette belle Ville d'Oslo.

Notre délégation voudrait féliciter l'Ambassadeur **STEFFEN KONGSTAD**, pour son élection à la présidence de cette troisième Conférence des Etats Parties à la Convention sur les Armes à Sous Munitions ainsi que toute l'équipe qui l'accompagne dans cette tâche noble qui cadre avec les objectifs du Droit International Humanitaire.

Elle félicite aussi la présidence sortante assumée de manière satisfaisante par le Liban, pays victimes des armes à Sous Munitions.

Monsieur le Président ;

Mon pays intervient dans cette réunion en qualité d'Etat signataire dont le processus de ratification est en cours dans sa phase finale du Parlement. En effet, le projet de loi de ratification se trouve à ce jour deuxième degré d'analyse pour une seconde lecture au niveau du Sénat. Une fois adoptée, cette la loi portant instrument de ratification sera promulguée par le Président de la République dans les jours qui viennent.

En attendant cette phase cruciale de ratification qui ne doit pas se dérober du processus constitutionnel et légal dans toutes ses étapes d'adoption, la République Démocratique du Congo a anticipé la mise en œuvre de la Convention à travers plusieurs mesures nationales.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que mon pays a participé à toutes les étapes de négociation avant l'adoption de la Convention par les Etats parties. Ces efforts se sont poursuivis jusqu'à ce jour et ont contribué efficacement sur le comportement du pays face aux mesures urgentes à prendre au plan national en vue de se mettre préventivement en règle avec la Convention qu'elle a volontairement signé et de surcroit soulager les souffrances de sa population.

Après cette étape, une loi nationale portant mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des Mines antipersonnel a été promulguée le 09 juin 211 par le Président de la République dans laquelle il est clairement fait allusion à la lutte contre les Restes Explosifs de guerre dont les armes à Sous Munitions.

Au courant de la même année, avec l'assistance technique du Centre Internationale de Déminage Humanitaire de Genève, le pays a mis en place au mois d'août un plan stratégique national de Lutte contre les Mines Antipersonnel et les Restes explosifs de guerre couvrant la période 2012-2016 dans lequel il a de nouveau manifesté sa volonté de barrer la route à cette catégorie d'armes en fixant des objectifs claires à atteindre dans le cadre de la Lutte contre les Armes à Sous Munitions pendant toute la durée de ladite stratégie.

Au mois de décembre de la même année c'est-à-dire 2011, le Conseil des Ministres a adopté deux textes qui ont fait l'objet de deux Décrets signés par le Premier Ministre relatifs respectivement à la création du Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale et à la nomination de ses membres.

Le premier Décret relatif à la Création du Comité national du Désarmement et de la Sécurité Internationale présidé par le Premier Ministre, retient à l'article 18 en son point 1, la Convention d'Oslo sur les Armes à Sous Munitions comme l'une des quatre principales matières à traiter par ce Comité dans la cadre des mesures efficaces à prendre contre la philosophie et les conséquences néfastes de l'Utilisation des armes classiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la période d'extension intérimaire accordé à la République Démocratique du Congo par les Etats parties à la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel, une activité d'évaluation générale a été lancée dans le pays et , à cette occasion, il a été fait mention à tous les opérateurs de situer la problématique des armes à Sous munitions pour permettre au programme d'anticiper sur une cartographie éventuelle en la matière.

Aussi, dans le même cadre, une révision de la base des données est en cours dans le pays et intègre sans équivoque des rubriques sur les armes à sous munitions pour rendre complet les éléments techniques sur la gestion de l'information.

Monsieur le président ;

En marge de tous ces détails, la République Démocratique du Congo voudrait rappeler que sa volonté de s'impliquer dans le processus d'Oslo est plus que manifeste à travers ses rapports volontaires de transparence qu'elle présente chaque année et ce, dans le délai.

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

C'est ici le lieu de souligner aussi l'étroite collaboration que l'Etat congolais entretient avec les organisations de la Société civile y compris les Organisations internationales établies dans le pays.

Grace à cette collaboration, une série d'activités en faveur des populations et des victimes ont été menées et d'autres encore sont programmées au mois d'octobre et de novembre prochain.

Il s'agit précisément de la matérialisation des programmes d'éducation au risque, d'assistance aux victimes et du plaidoyer.

A ce jour, des milliers des populations se trouvant dans les zones dangereuses et/ou soupçonnées sont sensibilisées sur les risques de ces engins.

C'est dans ce cadre qu'avec l'appui financier de l'Australie, plusieurs projets de réinsertion socioéconomique et de réadaptation physique ont été réalisés à travers le territoire national dans un partenariat efficace avec les ONG nationales.

Le dernier cas en date est ce projet combien salutaire d'assistance psychologique des victimes par les pairs conduit par le CCIM qui est la branche nationale de la Campagne Internationale pour interdire les armes à sous munitions, sous un financement de la Norvège que nous remercions sincèrement en passant.

En octobre prochain, avec le partenariat de NPA, nous organisons un grand atelier national avec tous les acteurs étatiques concernés par la finalisation de l'instrument de ratification de la Convention sur les armes à Sous munitions en vue de les sensibiliser pour une accélération possible des travaux ayant trait à ce processus.

Et parce que la République Démocratique du Congo a aussi des victimes, il est prévu au mois de novembre un grand atelier national sur le plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention sur les Droits des personnes vivant avec handicap dont le projet d'instrument de ratification est déjà présenté à la Chambre basse du Parlement.

Monsieur le Président,

Je ne peux pas terminer cette allocution sans vous faire les mises à jour de la situation de dépollution en République Démocratique du Congo qui mettra à jour certainement les éléments fournis lors de la présentation du rapport de transparence au mois d'avril dernier.

Depuis le mois de janvier 2012, les opérations de dépollution en République Démocratique du Congo font encore état de nouvelles sous munitions découvertes. Il s'agit de :

- 65 Sous Munitions Blu 755 Fragmentation, Heat Bomb Unit nettoyés à des localités différentes en février, mai et juin derniers dans le Territoire de Bolomba en Province de l'Equateur ;
- 5 Sous Munitions PM1 nettoyés en février dans le Territoire de Lubutu en Province du Maniema.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, victime de l'utilisation des armes à sous munitions sur son territoire, voudrait réitérer sa volonté d'être liée par cet instrument juridique international et reste confiant que cette Convention regorge des avantages qui concourent à l'amélioration des conditions de vie de sa population qui continue à ce jour à être victime des conflits armés.

Je vous remercie.

Oslo, le 12 Septembre 2012.-

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU

Coordonnateur du Centre Congolais de Lutte Antimines (Point Focal National de la RDC pour la Lutte Antimines)